

**Arrêté du 17 juillet 2008 portant approbation du compte financier
de l'Institut national des hautes études de sécurité pour l'exercice 2007**

NOR : INTF0830063A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n° 2004-750 du 27 juillet 2004 portant création de l'Institut national des hautes études de sécurité, et notamment son article 13 ;

Vu le vote par le conseil d'administration dans sa séance du 3 avril 2008,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le compte financier de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) pour l'exercice 2007 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 6 794 783,63 euros, est approuvé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Saint-Denis, le 17 juillet 2008.

*La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*

Pour la ministre et par délégation :
La secrétaire générale du ministère,

B. MALGORN

*Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,*

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du budget,

P. JOSSE